

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le **lundi 4 mai 2026 à 19h30.**

Affiché le 28/04/26,

Le Maire

Christophe AUBIN.

ORDRE DU JOUR



1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations

Ressources Humaines

2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
3. Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents

Finances

4. Adhésion à un groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie

Institutions et Vie Politique

5. Désignation des représentants à la SPL « Vendée Sud Attractivité »
6. Désignation du représentant Défense

Divers

7. Questions diverses ;
8. Informations diverses.